

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉCISIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Bureau	En exercice	Qui ont pris part à la DÉCISION
42	40	37

PRESENTS	33
POUVOIRS	4
ABSENTS	3

Vote Pour :	37
Vote Contre :	0
Abstention :	0

**BUREAU**  
**SEANCE DU LUNDI 13 FEVRIER 2023****Date de la Convocation**  
**07 FEVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi treize février à dix-sept heures trente, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

**Présents : Mesdames et Messieurs,** Alain ASSIE, Blaise AZNAR, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Paul BOULVRAIS, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELARINO, Olivier DAMEZ, Isabelle FOUROUX-CADENE, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Maryline LHERM, Michel MALGOUYRES, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Pascale PUIBASSET, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANI, Martine SOUQUET, Pierre TRANIER, Claude SOULIES, Gilles TURLAN, François VERGNES, Claire VILLENEUVE

**Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs,** Michel BONNET à Martine SOUQUET, Michelle LAVIT à Florence BELOU, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Régine MOULIADE à François JONGBLOET

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs,** Thierno BAH, Bernard EGUILUZ, Christian LONQUEU

**Secrétaire de séance :** Paul BOULVRAIS

**N°08\_2023DB**

**ACTES : 7.5.3**

**OBJET DE LA DÉCISION DU BUREAU : 04- Demande de subvention - Achat de mobilier relatif au réaménagement de la médiathèque de Lisle-sur-Tarn auprès de l'Etat (DRAC)**

**Exposé des motifs**

La commune de Lisle-sur-Tarn a créé un nouveau pôle culturel regroupant la médiathèque, le musée Raymond Lafage, l'office de tourisme et la salle des fêtes. Dans le cadre de cette opération, les locaux de la médiathèque préexistants ont été rénovés.

Il convient de renouveler une partie du mobilier existant afin d'insérer les espaces de façon homogène dans le projet architectural. Cette demande permettra également de financer l'achat d'éléments mobiliers adaptés.

Le coût prévisionnel global de l'opération est de 24 206,57 € H.T. Il convient de déposer une demande de subvention auprès de l'état (DRAC) au titre de la DGD « Equipement mobilier et matériel initial ou renouvellement total ou partiel ».

Le plan de financement prévisionnel de l'opération se présente comme suit :

DEPENSES	Montant HT	Montant TTC	RECETTES	Montant HT	Montant TTC	%
Mobilier et accessoires	24 206,57	29 047,88	État (DRAC)	9 682,62	11 619,14	40
			AUTOFINANCEMENT	14 523,95	17 428,74	60
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>24 206,57</b>	<b>29 047,88</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>24 206,57</b>	<b>29 047,88</b>	<b>100,00</b>

## Le Bureau,

Où cet exposé,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 approuvant les statuts de la Communauté d'agglomération, notamment l'article 6.2.3 Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°217-2020 du Conseil de la Communauté d'agglomération du 14 septembre 2020 donnant délégation au Bureau pour l'approbation des demandes de financements sur les dossiers au titre des fonds européens, de l'État, de la Région et du Département,

## Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **décide de déposer** un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat (DRAC) au titre du concours particulier de la DGD pour les bibliothèques publiques territoriales, « Equipement mobilier et matériel initial ou renouvellement total ou partiel,

- **donne** pouvoir au Président pour faire les démarches nécessaires et signer tout document afférent à la présente décision.

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le 21 FEV. 2023

- publication - mise en ligne  
Le 21 FEV. 2023

et/ou notification  
Le

Le Président,  
Paul SALVADOR

Pour extrait conforme,  
Fait les jour, mois, an, susdits,

Le Secrétaire de séance  
Paul BOULVRAIS

Le Président,  
Paul SALVADOR

